

945. — 28 DÉCEMBRE 1856. — *Arrêté royal portant nomination des membres de la commission administrative de la wateringue de Cruybeke.* (Monit. du 4 janvier 1857.)

Léopold, etc. Vu le règlement d'ordre et d'administration intérieure de la wateringue de Cruybeke, approuvé par notre arrêté de ce jour ;

Vu les propositions arrêtées, le 4 août dernier, en assemblée générale des propriétaires, pour la nomination des membres de la commission à laquelle, aux termes de l'art. 1<sup>er</sup> de ce règlement, l'administration de la wateringue doit être confiée ;

Vu l'avis de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale, en date du 29 novembre dernier ;

Vu le § 3<sup>o</sup> de l'art. 6 de notre arrêté du 9 décembre 1847 ;

Sur la proposition de notre ministre des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Sont nommés membres de la commission administrative de la wateringue de Cruybeke, pour un terme de neuf années, à partir de la date du présent arrêté :

En qualité de *dykgraef* :

Le sieur Mertens (François-Charles), domicilié à Cruybeke ;

En qualité de juré :

Le sieur De Laet (Jean), domicilié en la même commune ;

En qualité de receveur greffier :

Le sieur De Maeyer (Ambroise), également domicilié à Cruybeke.

Notre ministre des travaux publics (M. A. Dumon) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

946. — 29 DÉCEMBRE 1856. — *Loi qui ouvre un crédit supplémentaire de 241,225 fr. 67 c. au budget du département des affaires étrangères pour l'exercice 1857 (budget de la marine militaire).* (Monit. du 10 janvier 1857.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget des dépenses du département des affaires étrangères, pour l'exercice 1857, est augmenté d'une somme de deux cent quarante et un mille deux cent vingt-cinq francs soixante-sept centimes, imputable comme il suit :

(1) Présentation à la chambre des représentants le 19 novembre 1856. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 59). — Rapport par M. Van Iseghem le 9 décembre.

CHAPITRE VIII.

Art. 40.	Personnel des paquebots à vapeur de l'Escadron et d'autres bâtiments de l'Etat, et personnel à	Traitement.	135,125 67
Art. 41.		Terre.	Vivres. 52,100 »
Art. 47.	Matériel. — Frais divers,		50,000 »
Art. 47 bis.	Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc.		4,000 »
Total. . . fr.			241,225 67

Art. 2. Cette dépense sera couverte au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1857.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1857.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères, M. V<sup>te</sup> VILAIN XIII.

947. — 29 DÉCEMBRE 1856. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le colonel d'artillerie Sanchez.* (Monit. du 2 janvier 1857.)

Motifs. « Voulant donner à M. Sanchez, colonel d'artillerie de l'armée espagnole, un témoignage particulier de notre bienveillance et récompenser les communications importantes qu'il a faites pour l'arme de l'artillerie. »

948. — 29 DÉCEMBRE 1856. — *Arrêté royal qui nomme officier de l'ordre de Léopold le docteur Bendz (Jacques Chrétien), médecin supérieur de la garde du corps de Sa Majesté le roi de Danemark, ancien médecin en chef de l'armée active.* (Monit. du 2 janvier 1857.)

Motifs. « Voulant donner à M. le docteur Bendz, médecin supérieur de la garde du corps de Sa Majesté le roi de Danemark, un témoignage particulier de notre bienveillance et le récompenser de ses communications utiles à l'armée. »

949. — 29 DÉCEMBRE 1856. — *Arrêté royal par lequel le sieur Turlot (Guillaume-Joseph est promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold.* (Monit. du 29 janvier 1857.)

Léopold, etc. Vu notre arrêté en date de ce jour,

— Discussion et adoption le 20, à l'unanimité.  
— Rapport au sénat par M. Lauwers le 24 décembre.  
— Discussion le 26 et adoption le 27, à l'unanimité.